

## Synode extraordinaire de l'Église réformée vaudoise

### « Église 29 » théologie des ministères et Conférence romande

Lausanne, 09.12.2024 – **Le Parlement de l'Église réformée vaudoise s'est réuni en dialogue avec le Conseil synodal ce samedi 7 décembre 2024 à Prilly pour débattre de la réforme « Église 29\* » et de son volet dédié à la théologie des ministères. L'entier des décisions a été voté à la majorité claire par les délégués et déléguées au Synode. Une information sur la Conférence des Églises réformées romandes a également été faite par l'exécutif auprès de l'assemblée synodale.**

#### Église 29 - décisions théologie des ministères

*Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission d'examen.*

Sur les 3 piliers qui portent Église 29 - gouvernance cantonale, théologie des ministères, réorganisation ecclésiale - c'est le 2<sup>ème</sup> qui a été traité lors de ce Synode extraordinaire. Sur les 24 Pierres angulaires qui constituent Église 29, ce sont les pierres ci-après qui ont conduit les débats :

- « L'EERV engage, pour l'exercice de sa mission, des pasteurs, des diacres et des animateurs d'Église »
- « Chaque communauté paroissiale est dotée d'une équipe ministérielle (pasteurs, diacres, animateurs d'Église), composée au minimum de trois EPT, dont au moins un pasteur et un diacre »

Après le rappel que le déploiement à venir de la théologie des ministères est d'abord lié à la mission de l'Église dans son ensemble - ce qui mobilise chacune et chacun - ce sont les actes préparatoires qui se sont organisés, structurés et débattus pour mettre en place les conditions de travail de cette thématique s'articulant selon 4 enjeux : vocation et institution, missions et ministères de l'Église, consécration et reconnaissance, politique ecclésiale en matière de ressources humaines.

#### Décision 1 - majorité claire

Le Synode valide la constitution d'un groupe de travail mixte composé de la manière suivante :

- 6 personnes élues par le Synode (3 laïques qui ne sont pas animateur-animateurice d'Église, 1 laïque animateur-animateurice d'Église, 1 diacre, 1 pasteur-pasteur)
- 3 membres du Conseil synodal dont au minimum un ou une laïque
- 1 membre du corps professoral du Collège romand de théologie désigné par le Conseil synodal

#### Décision 2 - majorité claire

Le Synode valide le mandat du groupe de travail mixte tel que présenté dans les 4 enjeux : vocation et institution, missions et ministères de l'Église, consécration et reconnaissance, politique ecclésiale en matière de ressources humaines

#### Décision 3 - majorité claire

Le Synode valide le calendrier des travaux tel que présenté lors du Synode de juin 2024, soit :

- Synode de juin 2025 : information du groupe de travail et discussion non décisionnelle
- Synode des 7-8 novembre 2025 : rapport sur la théologie des ministères (incluant des décisions de principes)
- Synode des 19-20 juin 2026 : vote des propositions de modifications réglementaires

### Élection des membres synodaux du Groupe de travail mixte

Il s'agissait pour l'organe délibérant d'élire les personnes issues de son rang et composant le Groupe de travail. Sont élues les personnes suivantes :

- 3 laïques qui ne sont pas animateur - animatrice d'Église : Marie Duruz (Région 2), Benoît Zimmermann (cantonal), Claire-Liise Walz (Région 1)
- 1 laïque animateur - animatrice d'Église : Seuyin Wong Liggi (cantonale)
- 1 diacre : Liliane Rudaz (cantonale)
- 1 pasteur - pasteure : Sylvain Corbaz (Région 11)

### **Église 29 - information calendrier gouvernance cantonale**

La réforme Église 29 exige depuis son démarrage une attention à la réalité des lieux d'Église, à leur rythme de travail et aux objectifs fixés pour les 4 ans qui viennent.

Le Conseil synodal a donné des informations sur la refonte du Règlement ecclésiastique (RE) selon les Pierres angulaires.

Sur les 290 Articles que compte le RE, on estime que 80 Articles devront être ajustés en 2 ou 3 lectures. Dans cette perspective de travail législatif massif, lesdits Articles seront répartis en 2 paquets.

Synode extraordinaire des 14 et 15 mars 2025 :

- 1<sup>er</sup> paquet de modifications du RE sur la gouvernance cantonale
- décisions sur les principes et les critères qui définiront les communautés paroissiales et les entités constituées sur leur territoire (entités ecclésiales).

Synode ordinaire des 7 et 8 novembre 2025 :

- adoption des dispositions transitoires (modifications du Règlement général d'organisation / RE).

### **Conférence des Églises réformées romandes**

Le Conseil synodal a informé le Synode de l'Assemblée générale de la Conférence des Églises réformées romandes (CER) qui s'est tenue fin novembre 2024 dans une dynamique constructive et investie en conscience des enjeux budgétaires à la clé.

### Objectifs

Un rapport sur l'organisation, la gouvernance et les objectifs de la CER a été présenté et accepté par l'Assemblée. Voici ces objectifs :

- Mutualiser les tâches communes aux six Églises membres, qu'elles choisissent d'assumer ensemble ou qu'elles ne peuvent assumer chacune pour elle
- Conduire les offices communs aux Églises romandes, tels que la formation, la communication et l'édition
- Administrer les secteurs produisant une tâche et bénéficiant de personnes employées par la CER
- Coordonner des commissions d'experts et de responsables, des lieux d'échanges, de coopération, voire d'expertise pour les responsables ecclésiastiques des Églises membres
- Suivre l'évolution des besoins et attentes des Églises et adapter les offices et commissions d'experts en fonction
- Coordonner les représentations des Églises membres auprès d'organes partenaires ou faitiers (niveau suisse et européen latin) ; veiller à ce que la Romandie soit légitimement représentée et développer une ligne politique commune face à nos partenaires.

### Conseil exécutif 2025-2027 et budget 2025

Issu des Églises membres, un nouveau Conseil exécutif de la CER a été élu pour la période triennale 2025-2027. Au bénéfice d'un tuilage antérieur, il prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Laurence Bohnenblust-Pidoux, EERV, présidente
- Yves Bourquin EREN, vice-président
- Chris Cook, EPG, trésorière.

En légère diminution, le budget 2025 et une nouvelle clé de répartition ont été acceptés. Ladite clé s'inspirera de celle appliquée par l'Église évangélique réformée de Suisse. A cet effet, la Commission des finances de l'EERV sera tenue informée.

### Office protestant de formation (OPF)

Une refonte de la formation initiale des pasteurs - pasteures et des diacres est enclenchée. Cette refonte est encadrée par quatre groupes de travail traitant :

- la validation des compétences et des stages
- le suivi des stagiaires
- la question des domaines de compétences
- les modules composant cette formation.

Font partie des groupes de travail : des membres des exécutifs des Églises, des maîtres de stage, des anciens stagiaires, des membres de l'OPF, des partenaires.

Suite au départ de quatre personnes à l'OPF, des auditions de repourvues sont en cours.

En tous les cas, l'Office protestant de formation sera prêt en 2025 pour le démarrage de la formation d'un an de la nouvelle volée de stagiaires diacres et pasteurs - pasteuses.

### **Autres**

Un point d'information quant au budget a été porté par le trésorier de l'EERV, précisant que l'extrait de comptes à fin novembre 2024 a fait apparaître des résultats positifs pour l'année en cours avec répercussions aussi sur le budget 2025. Ces répercussions positives sont notamment dues à l'arrêt d'un projet de révision du logiciel de gestion d'entreprise utilisé pour l'EERV.

Un point à l'ordre du jour a été ajouté au sujet de la motion dédiée au journal « Réformés » et décision a été votée du renvoi direct au Conseil synodal pour la constitution d'un rapport qui sera soumis à un prochain Synode.

### Contacts médias

- Vincent Guyaz, président du Conseil synodal, [vincent.guyaz@eerv.ch](mailto:vincent.guyaz@eerv.ch), 079 203 21 14
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, [carole.delamuraz@eerv.ch](mailto:carole.delamuraz@eerv.ch), 079 641 66 50

#### *\*Église 29*

*La réforme institutionnelle de la gouvernance de l'EERV, baptisée « Église 29 – ensemble bâtir l'Église », repose sur les 24 Pierres angulaires votées en avril 2024. Cette réforme doit permettre à l'Église réformée vaudoise de mieux remplir sa Mission au service de toutes et tous au travers de structures administratives allégées et d'une proximité communautaire avec la population. Plus proche, plus dynamique, pour mieux transmettre une parole qui donne un sens à la vie, telle se synthétise l'ambition de cette réforme. La réforme est portée par 3 piliers : gouvernance cantonale - théologie des ministères - réorganisation ecclésiale.*